



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022 à 19h30

Présents :

M. CANOT Benjamin - Mme BUGNON Frédérique - M. ROCHE Nicolas - Mme MICHEL Caroline - M. BERGERETTI Cyril - Mme GUILLOT Fabienne - Mme PITTON Céline - M. EL-HADEUF Jordane - Mme PARET Virginie - M. GIRAUD Patrice - Mme MARJOLLET Lucile - Mme MURAZ Véronique - M. LE CORRE François-Xavier - Mme DOMANGE Audrey - M. ARNAUD Michel

Absents excusés :

M. ETELLIN Rémy
M. KELNER Franck qui donne procuration à Frédérique Bugnon
M. PASCAL Rémi

Secrétaire de séance : Mme Lucile MARJOLLET

Le compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR
 2. BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES
 3. BUDGET : SOLLICITATION DU DEPARTEMENT POUR L'APPEL A PROJET : GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION DES PLANS DES RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES D'AITON
 4. PERSONNEL : REMPLACEMENT POSTE AGENT TECHNIQUE
 5. CONVENTION AVEC LE SDES (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE) POUR L'INSTALLATION DE BORNES IRVE (INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)
 6. PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRES DE GARDERIE
 7. REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE
 8. VALIDATION DU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES
 9. TARIFS ET DUREE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE
 10. DESIGNATION DU COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023
DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE
 11. DESIGNATION D'UN NOUVEAU REFERENT AMBROISIE
 12. DELIBERATION RELATIVE A LA PUBLICITE DES ACTES
 13. MOTION : MAINTIEN POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE A AIGUEBELLE – VAL D'ARC
 14. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « DE LA VIE POUR EUX »
 15. DIVERS
-

1- BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le trésorier propose une admission en non-valeur de titres irrécouvrables en assainissement. Le montant total est de 111,26€.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ce montant au compte 6541 (dépense de fonctionnement).

2- BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Proposition de modification des crédits au budget principal suite à l'achat de panneaux de signalisation routière (stop, cédez le passage...).

Enlever 10 000€ de l'opération « Voies communales » (compte 2152) pour les ajouter à l'opération « Aménagement des voies et espaces publics » (compte 2181).

⇒ Le Conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

3- BUDGET : SOLLICITATION DU DEPARTEMENT POUR L'APPEL A PROJET : GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION DES PLANS DES RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES D'AITON

Avec l'élaboration du PLU, le plan de zonage du réseau d'assainissement collectif doit être mis à jour (schéma directeur). Le cabinet Profils Etudes a été missionné pour la révision du schéma directeur d'assainissement et le bureau CICL pour l'informatisation des réseaux. Le Département soutient les collectivités qui investissent dans la gestion patrimoniale des réseaux. Le taux d'aide peut atteindre les 60% des dépenses.

Le montant total des dépenses s'élève à 7 692€ (Profils Etudes) et 3 600€ (CICL) soit 11 292€ TTC, soit 9 410€ HT au total.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter le Département dans le cadre de l'appel à projets Eau/Gestion patrimoniale des réseaux, à hauteur de 5 646€.

4- PERSONNEL : REMPLACEMENT POSTE AGENT TECHNIQUE

Vu l'arrêt de travail d'un agent technique sur un emploi permanent,

Vu le besoin du service,

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de recruter un agent contractuel.

⇒ L'Assemblée autorise, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel sur le poste actuellement vacant.

5- CONVENTION AVEC LE SDES (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE) POUR L'INSTALLATION DE BORNES IRVE (INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)

Le SDES réalise actuellement le Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ouvertes au public (SDIRVE). Suite à une enquête de 2021, de nombreuses collectivités de Savoie souhaitent s'équiper de bornes électriques et le SDES se propose de coordonner et mutualiser les opérations suivantes :

- Maitrise d'œuvre (étude et demandes de raccordement avec Enedis)
- Recherche de subventions

- Réalisation des travaux (suivi technique, administratif et financier par convention)
- Mise en exploitation de la borne dans le réseau eborn.

A cet effet, un marché à bons de commande de fourniture et de pose de bornes a été lancé. Le SDES attend le résultat de ce marché pour connaître la participation financière des communes.

En attendant, le SDES souhaite une délibération de principe pour signer la future convention entre le SDES et la commune, qui mandatera le SDES pour les opérations citées ci-dessus, pour l'installation de 3 bornes :

- Parking route de la Ruaz
- Parking en dessous de la Mairie
- Parking devant l'OFB route du Villard.

M. Le Corre demande si ces bornes seront équipées de deux prises. M. Roche répond que normalement celle du bas sera une borne à charge rapide et les deux autres à charge classique.

M. Bergeretti pose la question du tarif des bornes. M. Canot explique que l'électricité sera payée par l'utilisateur de la borne avec un prix fixé par le SDES. L'installation sera à la charge de la commune.

M. Canot précise également que ces trois bornes seront mises à disposition pour tout le monde.

⇒ Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le SDES.

6- PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRES DE GARDERIE

Mme Bugnon explique que suite au dernier conseil d'école, il avait été demandé à la Mairie d'augmenter les heures de la garderie. Un questionnaire a été distribué, pour connaître le nombre de famille intéressé par l'élargissement des horaires.

Suite aux réponses, il est proposé d'élargir les horaires du matin, soit :

De 7h à 8h30 (au lieu de 7h30) et de laisser les horaires du soir de 16h30 à 18h30.

Ce changement serait effectif à partir de la rentrée de septembre, jusqu'au mois de décembre. Les horaires seraient reconduits en janvier si les effectifs sont suffisants pour cette nouvelle demi-heure.

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce changement d'horaires de la garderie. Un mail d'information sera envoyé à toutes les familles.

7- REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire propose de mettre à jour l'ensemble des tarifs pour les locations des salles communales, comme suit :

Lieu	Montant location	Caution
Petite salle polyvalente (pour habitants de la commune)	50.00 €	100.00 €
Grande salle polyvalente (pour habitants de la commune)	200.00 €	350.00 €
Petite salle polyvalente (pour extérieurs à la commune)	150.00 €	200.00 €
Grande salle polyvalente (pour extérieurs à la commune)	500.00 €	700.00 €
Restaurant du Fort (pour habitants de la commune)	400.00 €	800.00 €
Salle d'animation du Fort (pour habitants de la commune)	200.00 €	800.00 €
Restaurant du Fort (pour extérieurs à la commune)	800.00 €	1600.00 €
Salle d'animation du Fort (pour extérieurs à la commune)	400.00 €	1600.00 €
Stade	20.00 €	100.00 €
Si perte des clefs ou des badges	80.00 €	

Si casse d'une table	70.00 €	
Si casse d'une chaise	25.00 €	
Si ménage non fait	80.00 €	

Mme Pitton demande si ces tarifs incluent le chauffage en hiver. M. Canot répond que les tarifs sont les mêmes selon les saisons.

Mme Muraz demande si une location de vaisselle est prévue. M. Canot précise qu'il n'y a pas de location de vaisselle.

⇒ Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces tarifs, applicables dès à présent.

8- VALIDATION DU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

M. le Maire rappelle que le nouveau règlement pour les locations des salles a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal et demande si un élu a une modification à apporter.

⇒ Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce règlement. M. Canot précise qu'un état des lieux entrant et sortant sera réalisé pour les particuliers mais aussi les associations.

9- TARIFS ET DUREE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Suite à l'installation de deux caveaux au cimetière d'Aiton, le tarif est à définir. M. le Maire propose la révision des tarifs du cimetière.

⇒ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs suivants à partir du 5 juillet 2022 :

Prix des concessions, pour une durée de 30 ans :

- 280€ pour 1 place
- 560€ pour 2 places
- 8€ pour le columbarium

Autres tarifs :

- Jardin du souvenir : 122€
- Prix d'une case au columbarium : 155€
- Caveau 4 places : 4 000€

10- DESIGNATION DU COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023

En 2023, en collaboration avec l'Insee, la commune d'Aiton est chargée du recensement de sa population. Un élu référent doit être désigné et 3 agents recenseurs seront recrutés pour cette mission. Caroline MICHEL se propose pour suivre ce dossier.

⇒ Le conseil accepte la désignation de Caroline MICHEL comme élu référente pour le recensement.

M. le Maire précise que 3 agents recenseurs devront être recrutés pour cette mission.

11- DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLE DELEGUE

Suite à la décision de M. Bergeretti de ne plus être conseiller délégué, M. le Maire propose de le remplacer par Mme Paret pour s'occuper de la communication. Cette décision permet de ne pas modifier les indemnités votées en début de mandat.

Mme Muraz trouve dommage que cette fonction n'ait pas été proposée à l'ensemble des élus. M. Canot explique ce choix du fait que Mme Paret est déjà bien investie, avec notamment le suivi de la page facebook de la commune. Il précise qu'il souhaite développer la communication.

Mme Guillot demande quelle charge de travail cela peut représenter. M. Canot explique qu'elle sera chargée du journal communal, de la communication sur les réseaux, du site internet de l'office de tourisme. Le but étant d'améliorer la visibilité d'Aiton sur le territoire.

Mme Michel précise qu'il est important d'être réactif, de communiquer dans l'instant, avec des photos.

Mme Paret explique que quotidiennement elle doit s'occuper des publications sur le facebook d'Aiton et répond aux questions. Elle a commencé à préparer une présentation de chaque entreprise d'Aiton. Et prévoit également de s'occuper de la communication interne.

M. Arnaud prévient que c'est une fonction qui prend beaucoup de temps avec souvent peu de retours. Il demande le nombre d'abonnés sur la page facebook d'Aiton. Aujourd'hui, il y a 700 abonnés.

⇒ Après délibération, le Conseil Municipal accepte la désignation de Mme Virginie Paret comme nouveau conseiller délégué, avec 14 voix pour et 2 abstentions.

12- DESIGNATION D'UN NOUVEAU REFERENT AMBROISIE

Dans le cadre de la lutte contre l'Ambroisie, cette plante invasive aux pollens fortement allergisants, un élu référent doit être désigné. En début de mandat, Christelle Le Bever était l'élu référent. Suite à son départ, il est nécessaire de désigner un nouvel élu référent.

Le rôle de l'élu référent est de suivre les signalements de présence de l'Ambroisie sur la commune et d'organiser sa destruction. Le référent administratif en mairie est Marion Biat, qui suit le dossier avec l'élu.

M. Giraud est candidat pour être l'élu référent.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et désigne M. Patrice Giraud comme référent élu Ambroisie. M. le Maire le remercie.

13- DELIBERATION RELATIVE A LA PUBLICITE DES ACTES

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 porte sur la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités (arrêtés, délibérations, décisions). Jusqu'à maintenant les actes entraient en vigueur dès leur publication pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage,
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès le 1^{er} juillet 2022.

⇒ Considérant la nécessité de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de continuer la publicité par affichage.

Autres changements : les comptes-rendus des Conseils Municipaux seront supprimés et remplacés par des procès-verbaux qui devront retranscrire « la teneur des discussions » et permettront de conserver la mémoire du déroulement de la séance.

Pour remplacer le compte-rendu, l'ordonnance prévoit dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, l'affichage en mairie, de la liste des délibérations prise lors de cette séance.

Le procès-verbal sera signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le texte prévoit sa publication par affichage et/ou sur le site internet après son approbation au Conseil Municipal suivant.

⇒ M. le Maire propose de l'afficher dès sa réalisation et d'ajouter la mention « Ce PV est susceptible d'être modifié au prochain conseil municipal, après approbation ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

14- MOTION : MAINTIEN POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE A AIGUEBELLE – VAL D'ARC

Afin de soutenir la démarche de la Communauté de communes Porte de Maurienne dans la volonté de maintenir La Poste à Val-d'Arc – Aiguebelle, M. le Maire invite le Conseil à prendre une motion pour le maintien de ce service public de proximité. Il précise que suite à la réunion de ce jour où il était présent, il est prévu de fermer La Poste les après-midis et de mettre en place un relais poste à Aiton chez Max. Il marque son inquiétude pour le devenir de La Poste qui aura forcément encore moins de fréquentation suite à cette fermeture partielle. M. Arnaud souhaite vivement une mobilisation pour maintenir ce service à la population dans un milieu rural.

⇒ Le Conseil Municipal se prononce pour :

- Le maintien d'un service public postal de qualité
- Refuser toute fermeture ou transformation du bureau de poste de Val-d'Arc – Aiguebelle

15- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « DE LA VIE POUR EUX »

L'association « De la Vie pour Eux » a demandé une subvention à la commune pour leur permettre de proposer des activités aux personnes âgées dans les EHPAD.

Le Conseil se demande si des habitants d'Aiton bénéficient de ces activités. L'Assemblée débat pour savoir si elle attribue une aide aux associations extérieures à la commune.

Mme Guillot indique que dans ce cas, elle peut demander aussi une aide pour le Clos Fleuri.

M. le Maire appelle aux votes.

⇒ Le Conseil Municipal à la majorité des voix (12 voix contre et 4 abstentions) ne souhaite pas verser de subvention à l'Association « De la Vie pour Eux ».

16- DIVERS

- Affaire juridique :

M. le Maire fait part de la demande d'exonération de frais de justice d'un particulier. La personne avait attaqué la commune suite à un refus de permis de construire. Le jugement avait donné raison à la commune. Le conseil décide de ne pas exonérer ces frais.

- PLU :

M. le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 15 septembre à 19h à la salle polyvalente. Cette réunion expliquera les enjeux du PLU et présentera la plateforme de contribution du public qui sera mise en ligne durant l'été.

- Journée familiale :

Mme Marjollet présente le projet de la commission sociale, en partenariat avec le Caf d'Aiguebelle. L'idée est de faire découvrir Aiton en proposant le matin, des balades sur le haut et le bas de la commune, de partager un repas au fort et de proposer différentes activités l'après-midi, comme de la tyrolienne et de l'escalade. Le Caf propose les balades et fournit le matériel pour les activités. Une participation est demandée à la commune pour les boissons. Cette journée se déroulerait le 2 octobre 2022. Une réunion de travail est prévue le 7 septembre à la mairie à 17h15. Toutes les associations sont invitées à participer à cette journée.

- Terrain ONF :

Depuis qu'une convention a été signée avec l'ONF, le bois des écoliers n'est plus entretenu. Des arbres ont besoin d'être taillés, et l'utilisation des chèvres permettait de contenir la végétation. Un courrier sera envoyé à l'ONF pour présenter les besoins d'entretien.

- Projet Lac des Gabelins :

M. le Maire reprend les derniers échanges avec la société Eiffage, pour le projet d'aménagement du lac des Gabelins en contrepartie de la récupération de matériaux d'excavation des travaux du Lyon-Turin. Les interrogations étant toujours aussi nombreuses, M. le Maire invite à voter pour connaître l'avis de son conseil et savoir si la majorité souhaite continuer à étudier ce projet.

Après débat et vote, le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre le projet d'aménagement du lac avec Eiffage (2 votes pour, 6 abstentions et 7 votes contre).

- Badges :

M. Roche explique que les clés des locaux communaux seront remplacées par des badges. Ils seront programmés pour les élus, agents et associations, avec des barrières horaires. Cette installation sera mise en place pour la rentrée.

- Travaux réseaux secs Le Villard

M. Roche informe le conseil, que le syndicat des eaux serait peut-être intéressé de profiter des travaux d'enfouissement des réseaux secs Route du Villard, pour remplacer leurs canalisations d'eau potable. Résultat, les travaux qui devaient commencer cet été, se réaliseront plutôt fin 2022. Le conseil est d'accord pour décaler les travaux ainsi que le paiement du sdes sur les budgets 2023-2024.

- Ecole

Mme Bugnon annonce qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée 2022-2023. 134 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée. Cet effectif permet d'avoir une moyenne de 19 enfants par classe et de garder qu'un seul niveau par classe. De bonnes conditions pour commencer l'année scolaire.

- Aménagement de l'école

Mme Bugnon fait part de l'avancement de l'aménagement de la cantine dans l'école primaire et du déplacement d'une classe. Les travaux avancent bien, la salle de classe a été repeinte. Trois sociétés sont venues pour proposer un aménagement d'une salle de plonge. C'est la société Collet qui a été retenue pour un montant de 9 900€ HT. L'objectif est d'utiliser la nouvelle cantine, au plus tard, après les vacances d'automne.

- Gens du voyage

Mme Guillot demande si les gens du voyage sont partis d'eux-mêmes ou suite à l'arrêté d'expropriation. M. Canot indique que l'arrêté du Préfet a été dissuasif et qu'ils ont préféré partir avant l'intervention des forces de l'ordre prévue le vendredi.

- Moustiques :

Mme Guillot informe que la société de démoustication pourra intervenir sur la commune qu'après demande de la Mairie. Cette demande d'intervention sera faite pour diminuer le nombre de moustiques présents sur la commune.

- Nuisances sonores :

Un courrier sera envoyé au TNS pour leur demander d'arrêter les nuisances sonores la nuit.

- Logement du Fort

Mme Pitton demande si le logement du Fort est loué. M. Canot répond qu'un locataire occupe actuellement l'appartement.

- Distribution

Mme Michel remercie tout le conseil pour la distribution du magazine de l'office de tourisme et du Petit Aitonin.

- Forum des associations

Le forum des associations est prévu le 10 septembre à Aigubelle. L'AACA recherche des bénévoles pour cette journée. Les élus sont invités à 13h30.

Fin de séance : 22h05

Ce procès-verbal est susceptible d'être modifié au prochain conseil municipal lors de son approbation.